DDP n°. 9F064-20140724

AMENDEMENT #3

La DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP) est amendée comme suit :

Analyse conceptuelle d'une mission spatiale israélo-canadienne (MSIC)

Date de clôture de la période de soumission :

Le 2015-03-02 à 14h00 / Fuseau horaire : Heure normale de l'Est (HNE)

Transmettre les soumissions à:

Agence spatiale canadienne BUREAU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS Réception/Expédition Du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30 (fermé de midi à 13h00) 6767, route de l'Aéroport Saint-Hubert (Québec) Canada J3Y 8Y9

À l'attention de: Julie Anselmo

Référence: Dossier ASC n°. 9F064-20140724

Nota: Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les

exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



12 février 2015

DDP n°. 9F064-20140724

Questions et réponses (suite)

Question #3

S.V.P. clarifier si le 300,000 \$, inscrit dans l'appel d'offres, est le prix maximum basé sur le total combiné, de l'entrepreneur canadien et ses sous-traitants (s) canadiens <u>et</u> leurs partenaires (s) Israélien? Ou si le 300,000 \$ est pour la portion canadienne seulement?

Réponse #3

Le 300,000 \$ est pour la portion canadienne seulement.

Question #4

De plus, après attribution des contrats, est-ce que l'ASC paye pour la portion canadienne du contrat et est-ce que l'ASI paye les partenaires israéliens directement pour leur portion du contrat? Ou si la compagnie canadienne va recevoir le montant total du contrat, comme entrepreneur principal et faire les paiements au partenaire(s) israélien?

Réponse #4

L'ASC effectuera les paiements à l'entrepreneur canadien pour le contrat canadien jusqu'à un maximum de \$300,000 et l'ASI paiera les partenaires israéliens directement avec leurs propres contrats.